

Juridictions commerciales

BILAN NATIONAL DES ENTREPRISES 2020 PAR LE CNGTC

Le 10 mai 2021, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce a communiqué les chiffres et analyses de l'activité des entreprises françaises sur l'année 2020 par département.

Après avoir dévoilé les résultats du Bilan national des entreprises pour l'année 2020, mettant en lumière la situation paradoxale et précaire des entreprises restées largement épargnées par la crise, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) publie une analyse détaillée de l'activité économique de chaque département français, accessible sur le site de l'Observatoire Statistique à l'adresse suivante : <https://statistiques.cngtc.fr/bilans/>.

Plus d'un quart des créations d'entreprise en Île-de-France, sous l'effet du boom des livraisons à domicile

En 2020, les dynamiques entrepreneuriales observées à l'échelle du pays connaissent de fortes disparités régionales, en partie liées à des spécialisations dans des secteurs plus ou moins touchés par la crise sanitaire ou, à l'inverse, plus porteurs en période de reprise économique. Ainsi, l'Île-de-France concentre 27,4 % des immatriculations d'entreprises enregistrées en France au cours de l'année, avec un nombre total de créations d'entreprises en hausse de 7,5 % par rapport à 2019. La région francilienne est suivie de l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et l'Occitanie, réunissant respectivement 11,9 %, 9,9 % et 9,6 % des immatriculations d'entreprises.

Deux autres régions parviennent à tirer leur épingle du jeu en affichant une croissance de leurs immatriculations supérieure à la moyenne nationale : les Hauts-de-France (+4,1 %) et les Pays de la Loire (+2,3 %). Une dynamique soutenue par les livraisons à domicile pour l'Île-de-France et les Hauts-de-France, quand l'entrepreneuriat des Pays de la Loire est porté par l'essor du e-commerce.

A l'inverse, six régions enregistrent une diminution de leurs nombres d'immatriculations par rapport à 2019 : la PACA (-0,7 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (-0,8 %), la Bretagne (-1,1 %), l'Occitanie (-1,2 %), le Grand-Est (-2,9 %) et la Corse (-12,8 %).

Des défaillances d'entreprises en chute libre sur tout le territoire

Alors que la récession frappe l'économie française et malgré une activité continue des tribunaux de commerce et de leurs greffes, seulement 27 645 procédures collectives sont ouvertes en 2020, soit une chute de 37,5 % par rapport à 2019.

Un ralentissement particulièrement prononcé dans les régions Occitanie (-40,7 %), Corse (43,5 %) et Grand-Est (46,8 %), affichant les plus forts reculs du pays à un an d'intervalle. L'Île-de-France se place pour sa part sous la moyenne nationale avec tout de même une baisse de 35,2 % de ses ouvertures de procédures collectives, cumulant plus d'un quart du total des procédures ouvertes au niveau national.

Remarque : la carte interactive accessible sur le site de l'Observatoire Statistique du CNGTC (<https://statistiques.cngtc.fr/bilans/>) permet de consulter les bilans 2020 des créations et radiations d'entreprises et des ouvertures de procédures, département par département. Ces rapports, téléchargeables librement, fournissent des données statistiques fiables et précieuses sur la dynamique entrepreneuriale locale par secteur d'activité ou en fonction du profil des dirigeants.

◆ *Communiqué de presse CNGTC, 10 mai 2021*

Éditions Législatives – www.elnet.fr

Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 153, juin 2021 : www.cngtc.fr